

Jeunesses genevoises

Autor(en): **Tagini, Jacques**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari**

Band (Jahr): **34 (1944)**

Heft 1

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1005795>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

FOLKLORE SUISSE

BULLETIN

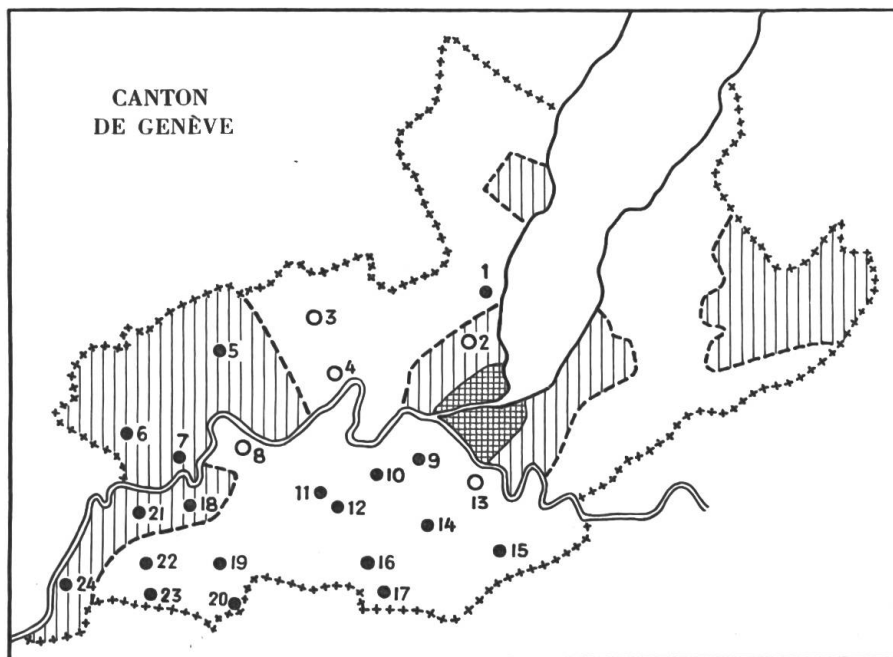
DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES TRADITIONS POPULAIRES

Paraît quatre fois par an

34^e Année

N° 1*

1944



● « Jeunesses » existant de nos jours.

○ « Jeunesses » disparues (mais dont on a des traces).

||||| Anciens territoires de Genève.

□ Territoires cédés en 1815-1816 par la France et la Sardaigne.

1 Pregny	7 Russin	13 Carouge	19 Laconnex
2 Petit-Saconnex	8 Aire-la-Ville	14 Plan-les-Ouates	20 Soral
3 Meyrin	9 Lancy	15 Troinex	21 Avully
4 Vernier	10 Onex	16 Perly	22 Athenaz
5 Satigny	11 Bernex	17 Bardonnex	23 Sézegnin
6 Dardagny	12 Confignon	18 Cartigny	24 Chancy

Jeunesses genevoises.

Par Jacques Tagini, Genève¹⁾.

D'aucuns se demanderont comment un canton tel que celui de Genève, où la population rurale représente moins du 17^o/_o des habitants et où sur une centaine de campagnards 45 sont genevois, comment un tel canton peut avoir quelque intérêt du point de vue folklorique. Pourtant, dans ce pays joint à la Suisse par une bande de terre large de quelque cinq kilomètres, certaines coutumes demeurent vivaces: témoin les « failles », les « alouilles », le « foliu ». Mais, comme ces manifestations ont été décrites à maintes reprises, c'est aux sociétés de jeunesse genevoises que nous voulons consacrer ces lignes.

En effet, si la Suisse alémanique a ses « Knabenschaften », les Grisons leurs « Compagnias dils mats », si Neuchâtel avait ses « Confréries (ou Compagnies) de garçons » ou ses « Sociétés des comprets », le canton de Genève, comme son voisin, le pays de Vaud, possède ses « Sociétés de jeunesse ».

Notre carte (p. 1*) montre que, de nos jours, c'est principalement dans la région qui s'étend entre l'Arve et le Rhône que ces groupements subsistent.

La « Jeunesse », comme aiment à l'appeler les gens de l'endroit, est formée des jeunes célibataires de la commune, à l'exclusion des demoiselles. Elle se conforme à des statuts qui diffèrent peu de commune à commune.

Ces statuts fixent d'ordinaire à 16 ou 17 ans l'âge minimum d'admission. En pratique toutefois, ce n'est guère qu'à 18 ans que les jeunes gens sollicitent leur entrée au sein de la Jeunesse.

Celui qui désire « entrer de la Jeunesse », comme on dit, doit adresser une demande écrite au président de la société. Cette lettre est lue et, le cas échéant, discutée au cours de la plus proche assemblée générale. Les conditions essentielles sont d'être connu honorablement, d'habiter le village ou, tout au moins, d'être fixé de façon stable dans la commune. Les jeunes ouvriers agricoles qui viennent d'ailleurs pour travailler temporairement dans les fermes ne sont généralement pas acceptés.

Contrairement à ce qui est de règle en maints endroits, l'admission peut être agréée à n'importe quel moment de l'année. Point n'est besoin qu'elle coïncide avec l'une des fêtes importantes de l'année. Cette entrée au sein de la Jeunesse ne donne pas lieu non plus à cérémonie. Lorsque l'assemblée générale a délibéré, le jeune homme, qui attend le plus souvent à proximité

¹⁾ Ancien président central de la Fédération genevoise des Sociétés de jeunesse.

du café où la société tient séance, fait son entrée dans la salle. Il est chaleureusement applaudi et le président y va de sa petite harangue. Tout en souhaitant une très cordiale bienvenue au nouveau membre, il attire particulièrement son attention sur ses devoirs: assiduité, bonne camaraderie, respect des statuts, etc.

Le nouvel admis doit acquitter une «finance d'entrée» qui varie, selon les sociétés, de 3 à 5 fr.; mais les difficultés de l'époque justifient souvent des dérogations à ce principe. En revanche, ce qui demeure, c'est la coutume qui veut que le jeune membre offre à ses camarades quelques litres ou bouteilles du vin du pays.

A ceux qui aiment la statistique, il plaira de savoir qu'au début de 1943, les Jeunesses d'entre Arve et Rhône groupaient 175 membres, soit approximativement un célibataire sur trois en âge d'être d'une société semblable.

Les sociétés de jeunesse qui, soit dit en passant, s'interdisent toute discussion politique ou religieuse, sont dirigées par un comité formé d'ordinaire par un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire, élus en janvier pour une année et qui sont rééligibles. Ce comité se réunit d'habitude avant chaque assemblée générale; celle-ci tient séance une fois par mois de façon très régulière, que ce soit en période des gros travaux agricoles ou pas, qu'il y ait matière à discussion ou non. Il arrive parfois que l'ordre du jour est épuisé lorsque le trésorier a encaissé les cotisations fixées presque partout à un franc par mois. Les ressources de la société sont le produit des amendes pour absence ou arrivée tardive aux assemblées, ou encore pour retard dans le paiement des cotisations, de la vente de cartes de membres passifs et des bénéfices laissés par les diverses manifestations organisées. Les statuts prévoient encore des recettes sous forme de dons et legs, mais ce sont là dispositions rarement utilisées!

Il a été question plus haut de l'admission au sein de la Jeunesse. Qu'en est-il de la sortie?

A part les règles concernant la démission, les sociétés observent des prescriptions en vertu desquelles sera exclu celui qui se sera rendu coupable d'indélicatesses, de mauvais procédés, ou celui dont la conduite nuit à la réputation ou à la bonne marche du groupement. Mais ce n'est pas de cette manière qu'on quitte ordinairement ses amis de la Jeunesse. C'est au moment du mariage! En effet, bien qu'on constate l'absence de toute disposition précise à ce sujet, celui qui prend femme sort obligatoirement de la société et s'en va grossir les rangs des «vieux»¹⁾, même s'il n'a pas vingt-cinq ans!

¹⁾ Anciens sociétaires.

Alors il doit « enterrer sa vie de garçon ». Le samedi qui précède le mariage, dans la salle du local au plafond noirci par l'âcre fumée tabacale, les jeunes attendent. Subitement, la porte vibre et s'ouvre. Dans l'ouverture obscure paraît celui qu'ils attendaient. Chacun prend place devant une assiette dans laquelle défilent bientôt longeoles, pommes de terre frites, salade, puis le dessert. Le repas a tôt fait de disparaître. Le président de la Jeunesse se lève et prononce d'élogieuses paroles à l'égard de celui qui s'en va et le prie de ne point oublier ses amis au cours de la vie nouvelle qui s'ouvre devant lui. Modeste cadeau, remerciements, et vive la chanson tour à tour égrillarde ou sentimentalement vieillotte ! Les bouteilles sont vides. Le gendarme a déjà passé pour dire que c'était l'heure de fermeture. A ce moment, le futur marié est saisi par des bras vigoureux et porté dans la « baignoire à cochon »¹⁾. Celle-ci est posée sur un char à bras, puis commence l'obligatoire promenade dans le village, à la lueur de bougies et au chant parodiant l'office des morts. Au milieu de chaque estaminet, le « défunt » est amené dans sa couche et les lamentations redoublent. Ce cortège bruyant aboutit au fond d'une cave où, le vin blanc ayant donné faim, les jeunes bâfrent jambon ou fromage. Et, lorsque tous remontent dans la rue, le jour n'est pas loin. Ainsi se termine l'ultime soirée passée « en garçon ».

Une fois marié, cet ancien pourra devenir membre passif. Cette catégorie de sociétaires, création relativement récente, croyons-nous, se recrute parmi les adultes désireux de soutenir les jeunes et de les encourager. Dans certains villages, ces membres sont conviés au banquet organisé par la Jeunesse, repas à l'issue duquel le président retrace l'activité de sa société et remercie les autorités municipales des appuis moraux ou financiers qu'elles lui ont accordés. Ce sont des soirées fort gaies où jeunes et « vieux » sont heureux de se trouver. Les cadets entendent conter les exploits fameux de leurs aînés et tous ensemble en rient.

Quel peut être la part prise par la Jeunesse dans la vie du village ? Certains individus, prompts à la critique mauvaise, vous affirmeront qu'elle est négligeable. Ce n'est pas vrai. Bien qu'il soit peu important, le rôle de la Jeunesse n'en demeure pas moins réel.

Le village le plus éloigné de la ville n'est qu'à 15 kilomètres. Avec les moyens de communication actuels, un tel éloignement n'existe pas. La population villageoise a donc à sa disposition immédiate les distractions les plus variées, cinémas, théâtres ou

¹⁾ Vaste récipient de bois de forme allongée, dans lequel on lave à l'eau bouillante le porc que l'on vient d'abattre.



Fig. 2. Quelques «taruts» de vogue.

autres. Or, autrefois, c'était à la Jeunesse qu'il appartenait essentiellement de distraire les gens de la commune en organisant pour eux des bals, des représentations théâtrales ou musicales.

Malgré les difficultés, plusieurs sociétés de jeunesse s'efforcent d'en offrir aux gens de chez elles. Une fois au moins, durant l'hiver, elles jouent sur la scène de la salle communale une comédie en trois ou quatre actes, complétée par les productions de quelque chanteur amateur venu de la commune voisine ou de la ville. L'instituteur — il y en a encore chez nous qui sont mordus par le petit démon du théâtre — la soupe une fois mangée, s'en est venu, au cours des soirées précédentes, auprès des jeunes et, paternellement, a «mis en scène». Il en est même qui ont écrit spécialement des «revues» dans lesquelles ils ont fait revivre les menus faits villageois, animés par des types que chacun reconnaît au passage. Et ces représentations, qu'on nommait naguère «concerts», remportent toujours bon succès et réjouissent chacun.

La danse préoccupe également les membres de la Jeunesse, mais c'est pendant la belle saison. Il y a la «vogue», puis les autres bals.

La «vogue» correspond à la fête de la Dédicace et elle coïncide par conséquent presque toujours avec la fête patronale. Elle est célébrée le dimanche qui suit la date exacte et n'est demeurée de nos jours qu'une occasion de réjouissance collective. Bien que ce ne soit pas une règle stricte, c'est surtout dans les villages restés français jusqu'en 1815 ou sardes jusqu'en 1816 qu'on fête la «vogue».

Ceux de la Jeunesse ne tirent plus les « boîtes »¹⁾ qui rappelaient aux villageois et à leurs amis des alentours que c'était fête pour tous. Mais ce ne les empêche pas d'être de bon matin dans la salle de réunion pour mettre la dernière main à la décoration. Il reste encore à suspendre les épaisses guirlandes de verdure que les jeunes filles ont eu juste le temps de terminer la veille.

Devant la salle, sur la petite place où les coups de balai ont dessiné des arcs de cercle dans la poussière, les jeunes dressent des tables et disposent des bancs. C'est ici, qu'affluent après midi tous les gens du village et du voisinage. On se donne rendez-vous à la vogue et l'on y amène avec soi les parents revenus au traditionnel repas de famille.

Dans les verres brille l'excellent petit vin clair et tiré des vignes du coteau tout proche. Les esprits se découvrent prime-sautiers, malicieux. On boit, on rit, on s'amuse. On est heureux de se trouver là, assis entre la « vioule »²⁾ du carrousel qui moud des refrains à la mode il y a dix ans, et l'orchestre du bal qui trompette ses derniers succès. Souvent il faut mettre la main au porte-monnaie, tenté qu'on est de gagner à la loterie un « tarut »³⁾ à la panse rebondie (fig. 2) ou un géranium « pour la maman »⁴⁾.

Mais, à boire, la langue devient trop affilée. C'est alors qu'on fait apporter l'une des tartes préparées en quantité par le boulanger du coin. A la vogue de Perly, en juin, elles sont aux cerises, à Bernex, en septembre, aux « pruneaux »⁵⁾, à Sézegnin, en novembre, aux pommes.

L'après-midi est vite passé. Quand les lumières brillent, ceux qui viennent d'un peu loin se dirigent vers le cabaret voisin. Ils commandent un « carré »⁶⁾ de pain et de fromage, ou une « tomme »⁷⁾ accompagnée obligatoirement de poivre, de sel et de moutarde. Le tout s'arrose convenablement d'une goutte de « petit-gris »⁸⁾ du pays.

Et sur le matin, lorsque le coq chantera, les derniers échos de la vogue s'étoufferont dans la campagne. Des jeunes s'éloigneront du village en chantant, faisant se retourner entre leurs draps des vieux mécontents d'être tirés d'un doux sommeil et qui ne se souviennent plus de leur jeune âge.

A part celui de la vogue, les jeunes donnent encore des bals en diverses occasions. Et, s'ils l'oubliaient d'aventure, les jeunes filles sauraient bien le leur rappeler. A Soral, il y a, en juin, le Bal des Roses; à Bernex, en mai, le Bal des Muguets et, en juillet, le Bal des Moissons; à Perly, Confignon, Cartigny,

1) Mortiers. — 2) Orgue de barbarie. — 3) Pot de terre qu'on utilise pour le vin spécialement. — 4) L'épouse. — 5) Prunes violettes, quetches. — 6) Ration. — 7) Fromage à pâte molle, coulante; on achetait naguère d'excellentes tommes en Haute-Savoie (Beaumont). — 8) Vin blanc.

en octobre, un Bal des Vendanges, mais malgré ces noms évocateurs, ce ne sont que danses habituelles sans cachet spécial.

Lorsque ces manifestations laissent un bénéfice, tout mince soit-il, les Jeunesses le conservent précieusement. Quand la somme accumulée devient d'une certaine importance, les jeunes décident de s'accorder un plaisir: un voyage de quelques jours. Du temps qu'on le pouvait, on allait à la Côte d'Azur, en Corse, parfois même jusqu'en Algérie ou au Maroc. Le nord les attirait aussi, c'était Paris, le Hâvre, la Belgique ou la Hollande. Combien d'entre les jeunes campagnards genevois auraient-ils pu connaître ces autres lieux s'ils n'avaient pas fait partie de la Jeunesse?

Mais il faut parler encore d'une coutume d'avant la guerre de 1914 et que certaines sociétés de jeunesse ont cherché à remettre de mode: les sorties en chars à bancs.

Le repas de midi à peine avalé, le jeune homme sautait à l'écurie où il détachait le plus élégant cheval. Il le harnachait et l'attelait. Le char à bancs s'acheminait vers la place du village où d'autres attelages attendaient.

Filles et garçons s'interpellaient et plaisantaient sous l'œil bienveillant des vieux. L'heure était à la folle joie. Eh oui! il y avait des jeunes filles. Elles étaient invitées en récompense des services qu'elles avaient rendus pour l'organisation du «concert» ou de la «vogue».

On montait sur les chars. Au trot retenu des chevaux, la petite caravane s'ébranlait lentement, puis c'étaient alors les routes blanches de la campagne. Parfois, ceux de Plan-les-Ouates poussaient jusqu'à Soral ou jusqu'à Russin. On s'en allait même jusqu'en Haute-Savoie, en un temps où les hommes ignoraient la frontière.

La gaité, cette bonne grosse gaité villageoise, était de rigueur. Tout guillerets, certains entonnaient des airs à la mode ou un couplet de la dernière «revue» de la Jeunesse, et les chœurs de reprendre au refrain!

Sous eux, les kilomètres filaient. Un village, une enseigne, et c'était le réconfortant accueil de l'auberge hospitalière. Tandis que les conducteurs mettaient rapidement le picotin dans la musette de leur bête, le reste de la cohorte pénétrait joyeusement dans la salle sentant bon son terroir. Le vin blanc, la limonade «pour les demoiselles», et la rituelle «tomme», sans oublier les condiments, tout était vite apporté sur la table. On choquait les verres, on mordait à belles dents, et rires et rasades alternaient dans un grand bruit de couteaux et d'assiettes.

Puis l'heure du retour sonnait. Les «cochers» tiraient sur la bride et l'on s'en revenait, toujours chantant. Le village familier retrouvé, c'était la séparation.

Avant de terminer, il sied de dire encore que les Jeunesses d'entre Arve et Rhône se sont groupées depuis 1907 en une Fédération qui organise chaque année, au printemps, une fête populaire qui voit accourir la foule des amis de la ville et de la campagne, et à laquelle prennent part des représentants du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, ainsi que les maires des communes de l'arrondissement. Certain dimanche, on y vit même un Conseiller fédéral! Cette fête est entrée, en somme, dans la tradition et si vous le voulez bien, nous en traiterons une autre fois.

Formules fixes.

Voici deux contributions qui traitent un aspect moins connu du folklore linguistique. Nos lecteurs voudront bien excuser le réalisme de certaines expressions; ce qui nous importe, c'est de leur montrer un reflet exact du langage vivant qui ne craint pas le terme juste. — Après les formules fribourgeoises, nous publions celles du Jura bernois qui figurent dans un travail manuscrit de M. Surdez sur le folklore infantin. Pour continuer cette étude de «psychologie régionale», nous serions heureux de recevoir des matériaux complémentaires provenant des autres parties de la Suisse romande. Réd.

Formules fixes recueillies à La Roche (Gruyère).

Par F.-X. Brodard, Estavayer.

Le parler populaire abonde en formules fixes. Je ne parle pas ici des proverbes et dictons, si nombreux que j'en ai recueilli plus de mille dans mon seul village de La Roche (Gruyère), ni même de ces savoureuses images dont fourmillent nos patois romands, mais de certaines formules toutes faites, immuables: réponses à certaines questions, attrapes, devinettes, plaisanteries, salutations et souhaits, imprécations et injures, bouts rimés badins ou narquois — voire épigrammes — avec ou sans mélodie ou mélodie, «empros» et formulettes accompagnant certains jeux.

J'ai pensé que ces formules intéresseraient nos lecteurs, et j'en ai glané dans mes souvenirs d'enfance une assez jolie gerbe. Je me bornerai, pour aujourd'hui, à parler des réponses à certaines questions indiscretes, des attrapes et des plaisanteries.

Réponses à certaines questions indiscretes.

On sait que le montagnard, volontiers curieux de ce qui se passe chez son voisin, est en revanche fort sobre en paroles quand il s'agit de ses propres affaires. On en devine la conséquence: c'est que certaines grandes personnes tâchent parfois de tirer les vers du nez d'un enfant. Le proverbe le dit d'ailleurs: *Avu dij infan, di fou è di chou, on n aprin tò chin k'on vā* «avec des enfants, des fous et des saouls, on apprend tout ce qu'on